



Paralympic School Project



Règlement du concours PSP

Article 1

Le concours PSP est organisé par le Belgian Paralympic Committee et ses deux ligues, la ligue Handisport Francophone et Parantee, en collaboration avec les fédérations sportives scolaires des trois communautés du pays.

Article 2

L'objectif du concours est de faire connaître le Mouvement Paralympique et ses disciplines sportives aux professeurs et aux élèves de 5^o et 6^o primaire, partout dans le pays.

Article 3

Pour participer au concours, la classe candidate devra :

1. S'inscrire grâce au formulaire d'inscription. Voir page « Concours » (entre le premier octobre et le 15 mai de la même année scolaire).
2. Réaliser son projet pendant cette même année scolaire, à partir des fiches d'activités.
3. Envoyer à psp@paralympic.be pour le 15 mai au plus tard des photos du projet réalisé (4 photos minimum) ; ces photos seront publiées sur le site avec mention de votre école.

Article 4

Le jury du concours est composé de représentants du Belgian Paralympic Committee et de ses deux ligues, la ligue Handisport Francophone et Parantee, ainsi que des membres des fédérations sportives scolaires des 3 communautés du pays.

Article 5

Pour départager les candidats, le jury tiendra compte des critères suivants :

- La fidélité du projet à la pratique de sports paralympiques.
- Le respect des 4 moments clé.
- L'originalité du projet.
- La clarté et la qualité des photos envoyées suite au projet réalisé dans l'école.
- Le respect des délais imposés.

Article 6

Le meilleur projet sera récompensé par :

- Une visite et un témoignage d'un handisportif de haut niveau à la classe qui a un des meilleurs projets du pays. Lors de cette journée, un petit déjeuner est offert à la classe par la firme Delhaize. Le nombre de petits déjeuners est limité aux élèves et aux professeurs de la classe.

Article 7

Une classe qui a participé au concours l'année précédente peut à nouveau présenter sa candidature.

Article 8

Toutes les activités réalisées dans le cadre de l'école se feront sous l'entière responsabilité de celle-ci. Le Belgian Paralympic Committee et ses deux ligues, la ligue Handisport Francophone et Parantee ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'accidents survenus lors des animations.